

Concertation

Coût de transport maritime

L'UCCA mène des réflexions à Douala

Le Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) a abrité dans ses locaux à Douala au Centre des Affaires Maritimes, les 08 et 09 juin 2023, la 3e session du Comité des Experts de l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA) sur le coût de transport. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par le Directeur Général du CNCC, Monsieur Auguste MBAPPE PENDA, par ailleurs Trésorier statutaire de l'UCCA en présence du Secrétaire Général de l'UCCA, M. Giscard Lilian OGOULA.



Le comité des experts issu de la Commission Permanente N°1 a pour mission de mener des réflexions profondes sur l'incidence du coût de transport maritime et autres surcoûts dans le passage portuaire des marchandises en Afrique de l'Ouest et du Centre. L'objectif est de proposer des mesures appropriées pour leur réduction.

En effet, le représentant du Président de la Commission Permanente N°1, Monsieur AGU CAJETAN de nationalité nigériane, est revenu sur

les objectifs de cette assise à savoir : déterminer les composantes des coûts de transport et autres coûts logistiques dans la chaîne d'approvisionnement en Afrique de l'Ouest et du Centre, identifier toutes les surcharges et les positions tarifaires applicables en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il faudrait ajouter, la justification ou non de toutes les surcharges et les positions tarifaires identifiées dans la sous-région, identifier les facteurs responsables des retards et des coûts élevés de dédouanement des marchandises en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Pour terminer, les experts devraient identifier les facteurs responsables du coût élevé du transport en Afrique de l'Ouest et du Centre et enfin recommander des mesures appropriées pour remédier à l'incidence des coûts de transport élevés en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette session se situait dans le prolongement des deux premières rencontres tenues à Lagos au Nigeria les 27 et 28 juin 2022 et à Accra au Ghana les 25 et 26 avril 2023.

CNCC, votre Partenaire!

La Lettre du Chargeur

Une publication du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)

Siège : Centre des Affaires Maritimes, Bonanjo, Douala.

B.P. 1588, Douala.

Tél. : (237) 233 43 67 67 / 233 43 67 69, Fax : 233 43 70 17.

Email : info@cncc.cm, Website : www.cncc.cm.

Directeur de publication : Auguste MBAPPE PENDA.

Redacteur en Chef : Théodore Roger DIPPAH KAYESSE.

Ont collaboré à cette édition : Christopher AGWAGWA, Luc NDOB, Randolph NJUME, Junior OKOUMAMA, Fabien II AMOUGOU, Stella NKAMA, Jean Marcel HELL, Vanessa MELLA KAMDEM, Fernand Douglas NOLGA.

Impression : Harmony Poly Business.

Bureau de Paris - France

3, Rue du Quatre-septembre, 75002, Paris
Tél. : +33 (0)142617924/+33 (0)183879629

representation@cncc.cm

Antenne régionale du Sud - Kribi

Tél. : (237) 222 46 16 37

antennesud@cncc.cm

Antenne régionale du Sud-Ouest - Limbé

Tél. : (237) 233 33 21 36 / 233 33 21 38

swregionaloffice@cncc.cm

Antenne Régionale du Centre - Yaoundé

Tél. : 237 222 220 283, 222 220 284 222 220 285

antennecentre@cncc.cm

Antenne Régionale de l'Extrême Nord - Kousséri

Tél. : 696 12 99 13

antenneextremenord@cncc.cm





ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



Système de Management de la Qualité certifié ISO version 2015
par Bureau Veritas pour la délivrance du Bordereau Electronique
de Suivi des Cargaisons importées et exportées par voie maritime.

COLLOQUE INTERNATIONAL DE KRIBI

Chers chargeurs,

En rapport avec une de ses principales missions, la formation des acteurs du commerce extérieur, le Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) a organisé du 21 au 23 juin 2023 à Kribi un colloque international au profit desdits acteurs. Ouvert par le Ministre des Transports, M. Jean Ernest MASSENA NGALLE BIBEHE, ce colloque a porté sur le thème : « **Les enjeux des assurances maritimes dans les pays africains** ». Il était animé par des experts nationaux et étrangers spécialisés dans le droit maritime et les assurances.

Dans un contexte marqué par des crises, le Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) n'avait d'autre choix que de susciter le questionnement sur la réalité et les défis du marché de l'assurance maritime en Afrique de nos jours. Il était dès lors primordial pour le CNCC de doter les opérateurs économiques africains ainsi que toutes les parties prenantes des enseignements afin de tirer pleinement profit des retombées de l'assurance maritime qui se traduisent par une indemnisation certaine et raisonnable lors de la survenance du sinistre.

Vous comprenez ainsi cher chargeur, cher opérateur de la chaîne logistique que vous êtes au cœur de nos préoccupations. Au-delà du débat scientifique et économique qui a émergé lors de ce colloque, il s'est aussi inscrit comme une opportunité d'échanges et de réseautage. Outre cette actualité notoire, la présente Lettre du Chargeur évoque aussi la réunion tenue à Douala entre les Conseils des Chargeurs au sujet des coûts du transport et des enjeux de cette problématique.

Excellente lecture !

Auguste MBAPPE PENDA
Directeur Général - CNCC

ASSURANCES MARITIMES ET INDEMNISATIONS



- **Le CNCC organisateur du Colloque international**
- **Nombreuses thématiques abordées en présentiel et en vidéo conférence**
- **Présence de plusieurs experts nationaux et internationaux**
- **Participation remarquée des Conseils nationaux des chargeurs africains ;**
- **Déclaration : « Il faut vendre en CIF et acheter en FOB afin de mieux maîtriser notre commerce extérieur » ;**
- **PRODEL : le CNCC forme sur la facilitation des procédures au Cameroun ;**
- **UCCA : examen du coût de transport.**

Colloque International

Assurances maritimes

Le CNCC réunit les experts à Kribi



Photo de famille

Le Ministre des Transports, M. Jean Ernest MASSENA NGALLE BIBEHÉ a présidé l'ouverture des travaux le 21 juin 2023 du Colloque International organisé par le Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) et coordonné par son Directeur Général M. Auguste MBAPPE PENDA.

Pendant 03 jours, du 21 au 23 juin, les professionnels du Transport Maritime se sont réunis à Kribi autour du thème : « **Les enjeux des assurances maritimes dans les pays africains** ». Il était question pour le CNCC de doter les opérateurs économiques africains et toutes les parties prenantes de capacités techniques de pointe afin de tirer pleinement profit des retombées de l'assurance maritime qui se traduisent par une indemnisation certaine et raisonnable lors de la survenance du sinistre.

Différents panels sont intervenus sur des thèmes tels que le cadre général des assurances maritimes en Afrique, les contours de la limitation de responsabilité dans les assurances maritimes, la diversité des assurances maritimes, les aspects techniques des assurances maritimes, les régimes d'indemnisation complémentaires tirés des conventions de l'OMI ainsi que les aspects

contentieux des assurances maritimes. Au total, 13 experts du droit maritime ont répondu présent tant en présentiel que par Visio-conférence parmi lesquels les professeurs Philippe DELEBECQUE (**Président de l'Association Française du Droit Maritime et Président de la Chambre arbitrale maritime de Paris**) et Martin NDEDE (**Professeur titulaire des Universités françaises en Droit Privé et Sciences criminelles**) Spécialisé en Droit de la Mer et des activités maritimes et Directeur du Centre de Droit Maritime et Océanique (CDMO) de l'Université de Nantes.

Chargeurs, gestionnaires Import/Export, commissionnaires agréés en Douane, déclarants en Douanes, responsables logistiques, agents de transit, responsables d'achat, opérateurs économiques exerçant dans le commerce international, professionnels et académiciens traitant des assurances maritimes dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont été pleinement satisfaits tant des échanges et leçons tirés de ce colloque que de l'accueil qui leur a été réservé. « **Le CNCC a mis les petits plats dans les grands** » ont déclaré plusieurs visiblement heureux.



Les experts



Le déroulement des travaux



Remise des attestations de participation

Déclaration

«Il existe au Cameroun et dans beaucoup d'Etats africains l'obligation d'assurance locale.»

Pr Martin NDEDE, Expert international, Directeur du Centre de Droit Maritime et Océanique de l'Université de Nantes - France.

Peut – on avoir la substance de ces travaux ? des différents types d'assurances possibles.

La première leçon que nous avons à retenir de ce colloque c'est qu'au niveau du marché international, nous perdons beaucoup d'argent car nos marchandises sont assurées par des marchés étrangers. Or, il existe au Cameroun et dans beaucoup d'Etats africains l'obligation d'assurance locale depuis une loi de 1975. Nous devons aujourd'hui essayer d'appliquer cette loi. Elle permettra de développer un marché local de l'assurance. Il faut donc vendre en CIF et acheter FOB afin de mieux maîtriser notre commerce extérieur, de le protéger et de renforcer notre marché. La deuxième leçon à retenir est que nous avons fait le tour d'horizon



Pr Martin NDEDE

Formation

PRODEL

Le CNCC parle de la facilitation des procédures au Cameroun

Le Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC) a pris part en qualité d'expert et sur invitation du Ministre du Commerce, Monsieur Luc Magloire MBARGA ATANGANA, au séminaire de renforcement des capacités des entrepreneurs bénéficiaires du financement du PRODEL sur le Commerce Extérieur, les enjeux de la politique d'import-substitution et le marketing.

Ce séminaire s'est tenu le 31 mai à la Représentation Régionale de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) à Yaoundé.

La formation était organisée par le Comité National de Facilitation des Echanges (CONAFE) sous le financement de la Banque Mondiale. Les travaux du séminaire ont également été marqués par des présentations des experts du MINCOMMERCE, du MINEPIA, de la DGD, du GUCE et de l'ANOR entre autres. M. NOLGA Fernand Douglas, Chef d'Antenne régionale CNCC pour le Centre, a fait une présentation sur le rôle du CNCC dans

la facilitation du transport des marchandises à l'importation au Cameroun. Cette intervention visait à outiller les participants sur les différentes procédures relatives au transport maritime international des marchandises à l'importation d'une part et d'autre part de cerner l'apport du CNCC dans la facilitation de ces procédures au Cameroun.



Session de formation

À titre de rappel, le PRODEL ou Projet de Développement de l'Elevage vise l'amélioration de la productivité des systèmes de production sélectionnés, la commercialisation de leurs produits pour des bénéficiaires ciblés et l'apport d'une réponse rapide et efficace en cas de crise ou d'urgence dans le secteur de l'élevage. Ces derniers temps, une série de contraintes ont conduit à la faible productivité et production chez les éleveurs. Il s'agit notamment de la faible éducation des éleveurs, des contraintes sanitaires, des services consultatifs de mauvaise qualité, de l'accès limité au crédit ou au financement et de l'accès limité aux infrastructures de transformation et de commercialisation.